

PROGRAMME NATIONAL FSE+ EMPLOI - INCLUSION - JEUNESSE - COMPÉTENCES

Résumé de l'appel à projets à paraître

RÉGION ADMINISTRATIVE : Volet national

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE : Volet national

SERVICE GESTIONNAIRE : Avise

CODE ET INTITULE : NATIO1551 Volet national_Soutien à des programmes nationaux thématiques d'accompagnement au changement d'échelle d'entreprises de l'ESS

PROGRAMME : Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

DISPOSITIFS :

4.a.2 Ingénierie et outillage de l'ESS (opérations externes)

CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :

Le candidat doit :

- être une entreprise de l'ESS ;
- agir sur le territoire national (ou a minima ayant des activités sur plusieurs régions et une vocation nationale) ;
- avoir une fonction de tête de réseau nationale. Une entreprise de l'ESS est considérée comme une tête de réseau nationale à partir du moment où il a une capacité de proposer des actions de dimension nationale ou inter-régionale ;
- avoir sa mission principale d'intérêt général et proposer des actions accessibles à toutes les entreprises de l'ESS sans contrepartie.

Une attention particulière sera portée au profil et à l'expérience du candidat et notamment à sa capacité à démontrer ses compétences et la pertinence de son action, d'une part, en matière d'ingénierie et d'accompagnement au niveau national et, d'autre part, en expertise sur thématique spécifique retenue par son projet.

MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU : 3 000 000 €



DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS : 10/03/2025

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 12/05/2025

DESCRIPTION ET CONTEXTE :

L'économie sociale et solidaire (ESS) offre des réponses aux grands défis sociaux et écologiques actuels. C'est pourquoi il est nécessaire de soutenir l'écosystème qui permet son développement, et notamment l'existence de programmes d'accompagnement accessibles à toutes les entreprises de ESS qui en ont besoin.

De manière générale, cet écosystème de l'accompagnement est composé de plusieurs types de dispositif ou de programme permettant de répondre aux différents besoins des porteurs de projet d'ESS en fonction de leur stade de développement :

- Les dispositifs dédiés à l'émergence de projets (générateur de projets, dispositif d'idéation, incubateur, ...), généralistes ou sectoriels ;
- Les dispositifs dédiés à la consolidation et au développement (notamment le DLA des entreprises de l'ESS) ;
- Les dispositifs dédiés au changement d'échelle des entreprises de l'ESS.

Aujourd'hui, les programmes existants d'accompagnement au changement d'échelle de projets d'ESS, avec essaimage du projet sur de nouveaux territoires, sont encore peu nombreux au niveau national et ils ne couvrent pas tous les besoins.

Ces programmes permettent à des entreprises répondant au même besoin social spécifique de se retrouver au sein d'un programme dédié à ce besoin, en collectif pour favoriser les échanges et les transferts d'expérience.

C'est pourquoi le présent appel à projets vise à soutenir des projets de conception et de mise en œuvre de programmes nationaux d'accompagnement au changement d'échelle d'entreprises de l'ESS autour d'un même domaine d'activité, répondant à un besoin social spécifique et contribuant à la transition écologique juste. En parallèle, ces programmes devront donner lieu à des travaux de capitalisation de l'ingénierie développée au service de l'intérêt général.

Afin de mieux appréhender le contexte de cet appel à projets, les éléments de définition suivants sont rappelés :

Entreprises de l'ESS : sont entendues comme entreprises de l'ESS au sens de l'article 1 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, les structures appartenant à l'ESS, sur une base statutaire (mutuelles, coopératives, associations et fondations), ainsi que les sociétés commerciales ayant la qualité d'entreprise de l'ESS au sens du décret n°2015-858 du 13 juillet 2015, enregistrées comme tel auprès du tribunal de commerce et ayant obtenu l'agrément Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) au sens de l'article 11 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014.

Changement d'échelle : est entendu dans cet appel à projet par changement d'échelle le processus par lequel une entreprise de l'ESS cherche à préserver ou à maximiser son impact social, en renforçant son organisation ou en s'appuyant sur son écosystème. Le changement d'



échelle diffère de la notion de croissance qui vise à augmenter son chiffre d'affaires, à acquérir des marchés ou des concurrents. Pour en savoir plus : https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20210106/avise_-_guide_strategies_pour_changer_dechelle_-_2e_edition.pdf

Impact social : la définition de l'impact social proposée par le Conseil Supérieur de l'ESS servira de référence dans le présent appel à projets : « L'impact social consiste en l'ensemble des conséquences (évolutions, inflexions, changements, ruptures) des activités d'une organisation tant sur ses parties prenantes externes (bénéficiaires, usagers, clients) directes ou indirectes de son territoire et internes (salariés, bénévoles, volontaires), que sur la société en général. Dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, il est issu de la capacité de l'organisation (ou d'un groupe d'organisations) à anticiper des besoins pas ou mal satisfaits et à y répondre, via ses missions de prévention, réparation ou compensation. Il se traduit en termes de bien-être individuel, de comportement, de capacités, de pratiques sectorielles, d'innovations sociales ou de décisions publiques. » Les dimensions de l'impact social peuvent être diverses : sociétale, environnementale, économique, politique... Pour en savoir plus : www.avise.org/evaluation-impact-social/definition-et-enjeux/impact-social-de-quoi-parle-t-on.

THÈME : Programmes nationaux thématiques d'accompagnement au changement d'échelle d'entreprises de l'ESS

